PROCES -VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Mandataire MERCEDES-BENZ FRANCE SAS Parc de Rocquencourt - BP 100 - 78153 LE CHESNAY CEDEX que les véhicules de catégorie internationale N3 – genre CAM – VASP de marque MERCEDES-BENZ dont les types - variantes - versions suivent :

Type : G18 **Variantes :** 24N - 24NL **Versions :** 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c
26N - 26NL 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c
29N - 29NL

T18-16

Livrés :
-en châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
NOTA : - Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2008/74/C.E. pour les moteurs OM 906LA V/1, OM 906LA V/2, OM 906LA V/3.

Vu et approuvé sous le n° P-2441-06-03
Fait à Montlhéry, le 20 octobre2010

Pr. Le Directeur Régional Ile de France
Le Chef du Centre National
de Réception des Véhicules
Michel CHAPUT

Fait à Montlhéry, le 20 octobre 2010
L'ingénieur de l'industrie
et des Mines
Florian VARRIERAS

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés MERCEDES-BENZ FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :

a°) - que le véhicule livré :
- **en châssis-cabine (voir NOTA 1) (1)**
- **en VASP (voir NOTA 2)**

(2) - Dénomination :
(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ
(D2) – Type : G18 **Variantes :** 29 NL **Versions :** 51c

(D3) - Dénomination commerciale : Axor
(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDF9505351B974219

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg)	19000
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg)	19000
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg)	22500

(J) - Catégorie internationale : N3
(J1) - Genre national : châssis-cabine pour CAM-VASP.
(K) - Numéro de la réception par type : P-2441-06-03
(P1) - cylindrée (cm3) : 6374
(P2) - Puissance nette maximale (KW) : 210
(P3) - Source d'énergie : GO
(P6) - Puissance administrative (CV) : 17 CV.
(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2
(U1) – Niveau sonore à l'arrêt (dbA) :

latéral vers l'arrière :	85
(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1)	1650
(V7) – CO² (g/km)	-
(V9) – Classe environnementale	0555*0874G

(1) : rayer les mentions inutiles **(2)** : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus

b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : ..... **pour être livré à** .....
(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5[illegible] 21/12/99 de la DS[illegible] Yvelines

Fait à Rocquencourt, le : 12/07/2011..... **N° d'immatriculation :**.....

MERCEDES-BENZ France

(à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du [illegible] des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif [illegible] conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagner du procès-verbal de réception complémentaire
- soit un procès-verbal de réception à titre isoler

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagner du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isoler.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés MERCEDES-BENZ FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité DAIMLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Dispositif antibloqueur de roues ..... : **OUI**
Réservoirs de carburants ..... Emplacement : droit
.....Nombre et capacité : 1X300
Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2. ..... : Non
- Marque de ce ralentisseur.....:
- Type de ce ralentisseur .....:
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et PTRA (voir NOTA du chapitre 2).....:
Pneumatiques ..... : Essieu 1 : 315/70 R 22,5
Essieu 2 : 315/70 R 22,5

Charges maximales techniquement admissibles : (indiquées sur la plaque constructeur)
Essieu 1 : 7100 Kg
Essieu 2 : 13000 Kg

Suspension de l'essieu moteur:
pneumatique (Variantes..NL).
Freinage ..... : Pneumatique
Dispositif de protection contre l'encastrement arrière d'origine Mercedes Benz ..... : Non
Chauffage autonome à combustible liquide ..... : Non
Type de boîte de vitesses..... : B.V. mécanique
G131